

## Randonnée C3FVTT La Tristan 2020

<u>Prénom</u>	
Date de Naissance :	
Adresse :	
	Numéro et Rue :
	CP:
	Ville :
Parcours choisi :	

- 1. Veuillez prendre connaissance des règles sanitaires exceptionnelles COVID 19 à respecter :
  - Le montant de l'inscription est fixé à 5 euros. Le participant s'engage à fournir le montant exact à la caisse des inscriptions
  - Lors du paiement de l'inscription, le participant devra s'équiper d'un masque de protection dans le local d'inscriptions
  - Aux ravitaillements, les participants devront respecter la distanciation sociale et ne pas s'attrouper afin de garantir la sécurité de chacun
  - Cette année, le randonneur devra se ravitailler avec sa propre gourde (vous ferez en plus un geste écologique....)
- 2. Veuillez prendre connaissance du règlement au dos

Signature, précédé de la mention lu et approuvée :

Nom:

# Règlement de « La Tristan »

## <u>L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités</u> en cas d'incidents ou d'accidents.

## <u>ARTICLE 1 – Itinéraire de randonnée</u>

Les parcours ne sont pas chronométrés, il n'y a aucun esprit de compétition. Les participants déclarent accepter les risques propres à la pratique du VTT. Ils déclarent n'emprunter les itinéraires proposés qu'en connaissance de cause, et sous leur entière appréciation et responsabilité.

<u>Consignes</u>: Restez impérativement sur les sentiers et pistes balisés spécialement ouverts au public pour cette randonnée, ne pénétrez pas en sous-bois et dans les parcelles de culture en dehors du parcours. Certains chemins ne sont ouvert à la pratique du VTT qu'à l'occasion de cette manifestation, respectez la nature et les propriétés privées. Ne laissez aucune trace de votre passage (déchets, emballages...), il en va de la reconduite future de cette randonnée et de l'image que véhicule la pratique du VTT.

Arrêtez-vous aux ravitaillements, c'est gratuit!

#### ARTICLE 2 : Période de reproduction de la faune

Cette randonnée est organisée pendant la période de reproduction et traverse des zones sensibles... si vous voyez un faon isolé : **n'y touchez surtout pas !** – <u>Sa survie en dépend</u>. (dans le cas des marcassins, la vôtre également !!)

#### ARTICLE 3 : Incidents / Accidents

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants acceptent l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve, les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière. (liste non-exhaustive)

#### ARTICLE 4 : Choix du circuit et aptitude du participant

Ne prenez pas de risque inutile : Informez-vous à l'avance de la difficulté de chaque parcours, ne vous surestimez pas, choisissez le parcours en fonction de ce que votre condition physique et votre état de santé vous permettent.

#### ARTICLE 5 : Limites horaires

Il est prévu une heure limite d'inscription, les personnes désirant malgré tout emprunter les tracés définis dans le cadre de la « Tristan LIEBAERT » le feront en dehors de l'organisation prévue et ne seront plus couverts par les autorisations négociées, ni les assurances contractées.

#### ARTICLE 6 : Participation des mineurs

Les mineurs de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés. Les mineurs non-accompagnés devront nous présenter une autorisation parentale.

## ARTICLE 7 : Consignes de prudence

Maîtrisez votre vitesse, restez "Fair-Play"avec les autres randonneurs. Effectuez les dépassements avec précaution après avoir avertit celui que vous allez doubler. Les randonneurs pédestres et équestres sont toujours prioritaires.

## ARTICLE 8 : Code de la route

Chaque participant est considéré en excursion personnelle et s'engage à respecter le code de la route en tous lieux et toutes circonstances.

#### ARTICLE 9 : Matériel

Il est impératif que votre vélo soit de type Vélo Tout Terrain. <u>Le port d'un casque homologué est obligatoire</u>, (normes CE). La jugulaire doit être attachée. Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. Par prudence, partez avec un VTT en bon état, avec un kit de réparation et une trousse de première urgence.

## ARTICLE 10 : Vols et dégradations

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après la rando. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

## ARTICLE 11: Assurance

Pour participer, les randonneurs doivent être couverts par leur assurance personnelle (Responsabilité Civile).

## ARTICLE 12: Utilisation de l'image

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de cette randonnée. Cette autorisation est valable pour tous supports utilisés par le C3F VTT, aux fins notamment de promouvoir les manifestations que le club organise.

## ARTICLE 13 : Points de contrôle et abandon

Si vous êtes en difficulté, signalez-le aux points de ravitaillement, nous irons vous rechercher avec un véhicule.

